



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

« RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT n° 2012-005 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement cité au titre du présent avis.
2. Ledit projet de règlement a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement n° 2012-005 dont l'ensemble s'applique à tout le territoire de la Ville, ainsi qu'à ajouter un chapitre sur la revitalisation de l'avenue Westminster.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 janvier 2019 à 19h30 au Centre communautaire John A. Simms, situé au 8, avenue Westminster sud. Au cours de cette assemblée, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ledit projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, situé au 50 avenue Westminster sud, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal-Ouest, ce 9 janvier 2019.

Claude Gilbert
Greffier